



Emplois d'avenir : une chance pour les jeunes

Signatures

LANDAISES

DAX SAMADET PONTENX CASTANDET



Exposition de céramiques

15 JANVIER > 13 OCTOBRE 2013

Samadet - Landes



Musée départemental
de la faïence
et des arts de la table



museesamadet.landes.org

Samadet
Cité de la Faïence





Ambition et volonté

« Le Département continuera donc à être présent sur les territoires en tant que premier investisseur public local »

En décidant de recruter directement 20 emplois d'avenir et en choisissant d'en aider une centaine dès l'année 2013, les conseillers généraux ont donné un signal fort à la jeunesse. Le signe d'un Département qui croit en l'avenir et ne baisse pas la garde face aux difficultés liées à une conjoncture économique déprimée.

La chance d'un premier emploi, l'opportunité d'une formation sont des conditions indispensables non seulement pour s'insérer durablement dans la vie professionnelle, mais aussi pour accéder à l'autonomie et construire son avenir.

Comme l'a souligné Henri Emmanuelli lors des vœux du Conseil général, les emplois d'avenir ne régleront pas tous les problèmes. La bataille pour l'emploi doit s'engager sur tous les fronts.

Le Département continuera donc à être présent sur les territoires en tant que premier investisseur public local.

En 2013, il maintiendra au plus haut niveau possible ses investissements directs et son soutien financier aux communes et à tous ses partenaires. Il assumera également ses missions de solidarité et développera le lien social dans toutes ses dimensions. Au fil des mois, votre magazine rendra compte de ce travail accompli au service des Landaises et des Landais, avec l'exigence de donner du sens à l'action publique pour qu'elle soit mieux comprise et partagée.

En attendant, puisse la variété des sujets abordés dans ce premier numéro de 2013 donner toute la mesure de l'ambition et de la volonté avec lesquelles le Conseil général aborde cette nouvelle année.

LA RÉDACTION



Maylis de Lachaux - Saint-Maurice-sur-Adour

Ronces prises par l'hiver

Photographes amateurs,
si vous voulez que vos images
soient publiées dans cette page,
adressez-nous un fichier
au format jpg par mail.

xlandes.magazine@cg40.fr

Chaque photo sera créditée du nom de son auteur
et pourra être accompagnée d'une légende
de 150 signes au maximum. *XLandes Magazine*
se réserve le choix de publier ou non
les photos et celui de la date de parution.
La publication des photos ne sera pas rémunérée.



**BIMESTRIEL ÉDITÉ PAR
LE CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES**

Directeur de la publication
Henri Emmanuelli
Co-directeur de la publication
Xavier Fortinon

Comité de rédaction
Henri Bedat, Guy Berges,
Jean-Marie Boudey,
Jean-François Broquères,
Gilles Couture, Pierre Dufourcq,
Xavier Fortinon, Odile Lafitte,
Bernard Subsol

Rédaction en chef
Lionel Niedzwiecki

Rédaction
Lionel Niedzwiecki, Catherine Dutournier,
Valérie Dechaut-Geneste, Florence Bord
Photographies
Sébastien Zambon

XLANDES MAGAZINE

Direction de la communication
23, rue Victor-Hugo
Mont-de-Marsan Cedex
Téléphone
05 58 05 40 35
Fax
05 58 05 41 89
Mél
xlandes.magazine@cg40.fr
Site internet
landes.org

RÉALISATION
Scoop Communication

IMPRESSION
Imaye Graphic - Laval.

DISTRIBUTION
La Poste.

DÉPÔT LÉGAL
Janvier 2013. N°ISSN 0761.6082

XLandes magazine est imprimé
à 191 000 exemplaires

3 Édito

4 La photo des lecteurs

Grand angle

6 Les centres de
planification familiale

Actualités

8 Henri Emmanuelli
et les dossiers landais

10 Le projet régional
de santé rejeté

11 Des ordinateurs
portables à l'école

**Dossier
Emplois d'avenir**

12 Les premiers
contrats signés

14 Les missions locales
au cœur du dispositif

16 Des emplois utiles

17 Le défi de l'insertion
des jeunes

Portfolio

18 « Signatures landaises »
au musée de Samadet

Vie institutionnelle

24 Les orientations budgétaires
du Conseil général

Culture

26 Le Département
soutient le cinéma

28 Sortir

Environnement

30 La biodiversité en partage

Accompagner les femmes



Le Dr Françoise Lesclauses-Semet et ses équipes informent, conseillent et assurent des consultations avec deux maîtres mots : gratuité et confidentialité

Lieux d'écoute, d'information, de prévention et de consultation pour les femmes, les centres de planification et d'éducation familiale fédèrent une équipe de professionnels du secteur médico-social.

dans leur choix



Dans le cadre de sa politique de Protection Maternelle et Infantile, le Conseil général des Landes a décidé d'assumer cette compétence issue des lois de décentralisation à travers la création, en 1985, des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) sur l'ensemble du département : Mont-de-Marsan, Dax, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Parentis-en-Born, Morcenx, Hagetmau, Aire-sur-l'Adour.

Les centres, ouverts à toutes et à tous mais particulièrement aux jeunes, ont pour mission d'informer sur la sexualité et l'éducation familiale, d'assurer des consultations relatives à la maîtrise de la fécondité, de réaliser des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse, de mettre en œuvre un suivi et de dépister et traiter les infections sexuellement transmissibles. « *Les maîtres mots sont gratuité et confidentialité* », insiste le docteur Françoise Lesclauses-Semet, gynécologue-obstétricienne, présente dès l'origine.

Être à l'écoute

C'est une véritable mission de service public que remplit l'équipe pluridisciplinaire des centres de planification landais qui compte 18 spécialistes (médecins, infirmières, sages-femmes, psychologue, conseillères conjugales, secrétaires médico-sociales...).

Pour preuve, en 2011, 2 131 personnes se sont déplacées en consultation dont 21 % de consultantes mineures. 4 621 examens ont été pratiqués dont 62 % concernaient la contraception. 631 tests de grossesse ont été effectués et 91 contraceptions d'urgence ont été délivrées. En matière d'information collective, les centres de planification du Département collaborent avec les services de santé scolaire. Ainsi, les élèves des classes de 3^e, soit près de 4 900 jeunes, ont été sensibilisés durant l'année 2011. S'ajoutent à ces chiffres les 785 entretiens réalisés par les conseillères conjugales et les sages-femmes

des centres de planification qui, au-delà des problématiques médicales, sont amenées à accompagner les personnes seules ou en couple dans la résolution de leurs problèmes de vie affective.

« *Depuis l'ouverture des centres de planification, nous avons connu des évolutions, d'abord dans la fréquentation puisqu'aujourd'hui nous sommes bien identifiés. Ainsi, certaines mères que nous avons reçues nous envoient leurs filles. L'inverse est vrai également. D'autre part, nous travaillons en réseau avec l'Éducation nationale, l'Ordre des pharmaciens, l'Ordre des médecins, l'Institut régional d'éducation pour la santé... ce qui nous a permis de créer un Observatoire départemental où toutes les données sont enregistrées* », souligne Françoise Lesclauses-Semet.

Une action reconnue

Aujourd'hui, l'action des centres de planification et d'éducation familiale est reconnue pour son rôle précurseur et global. Un résultat dû au degré de service apporté par les centres. En effet, l'offre de gratuité pour les consultations et les prescriptions va bien au-delà de l'âge limite de la majorité. « *En fait, nous travaillons au cas par cas en tenant compte de la situation économique des consultantes car beaucoup ont un métier saisonnier et des ressources limitées* », indique le docteur Lesclauses-Semet.

Pour 2013, les centres de planification du département poursuivront leur action auprès de la population. De nouveaux outils de communication seront développés et surtout l'information sera privilégiée. « *L'accès à la contraception reste le cœur de notre travail de sensibilisation et ce malgré l'actualité récente sur les pilules de 3^e génération qui ne doit pas réduire à néant nos efforts. Des alternatives sont possibles* », conclut-elle.

Né de la loi Lucien Neuwirth adoptée en 1967, le planning familial, structure associative, a généralisé la diffusion de méthodes contraceptives en accompagnant, de façon gratuite et anonyme, des générations de femmes notamment mineures.



Henri Emmanuelli lors des vœux au Conseil général : « La solidarité reste notre priorité. »

Henri Emmanuelli fait le point sur les dossiers landais

Lors des vœux 2013 et dans un entretien accordé au quotidien *Sud-Ouest*, le président du Conseil général a tracé la feuille de route du Département et évoqué l'actualité des grands dossiers landais. Morceaux choisis.



La croissance économique

« La zone euro est plombée par les difficultés de l'Europe du Sud. Et même des pays réputés plus solides comme l'Allemagne commencent à souffrir du ralentissement de l'activité. La gestion stricte des dettes publiques est une nécessité, mais il faudra aussi relancer l'économie et l'investissement public. »

La lutte contre le chômage

« Nous essayons de promouvoir tous les projets qui se présentent et qui sont susceptibles de créer des emplois. Nous possédons de nombreuses PME et entreprises intermédiaires très dynamiques dans les Landes. Le tourisme constitue aussi une belle opportunité de développement. D'autres secteurs se portent plutôt bien comme l'agro-alimentaire et l'aéronautique. Nous

aidons directement les entreprises pour accompagner leurs projets de développement et nous œuvrons au plus près des territoires en y créant des syndicats mixtes de développement. Pour favoriser l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés, nous allons soutenir la création d'une centaine d'emplois d'avenir et en recruter directement une vingtaine. »

Le parc d'activités Atlantisud

« 30 % des terrains, sans tenir compte du projet commercial, sont aujourd'hui occupés. 560 emplois ont été créés et près de 50 millions d'euros investis par des entreprises sans que cela ne coûte un sou au contribuable. De nouvelles créations d'emplois sont prévues cette année. Le pôle technologique Domolandes se développe. C'est une réussite. »

La croissance démographique

« C'est un vrai facteur de dynamisme mais qui se heurte aujourd'hui à la crise et à un conservatisme crispé face aux projets de développement. Ce n'est pas qu'un phénomène landais, mais je constate que des associations de défense se créent avant même que les projets ne soient configurés, comme on a pu le voir avec la LGV ou plus récemment le stockage de gaz et la méthanisation. C'est la marque d'une société sur le reculoir face au progrès et cela m'inquiète. »

Le péage sur l'A63

« C'est la conséquence d'un partenariat public-privé signé par l'État et qui ne me satisfait pas. Ce péage apparaît contre mon gré. Les fonds publics prévus en 1999 pour aménager la RN10 ont été utilisés ailleurs en 2002, notamment du côté d'Arcahon. Après, il n'y avait plus assez de crédits. »

La réforme des rythmes scolaires

« C'est l'intérêt de l'enfant qui doit primer. Nous organiserons les transports scolaires gratuits en conséquence, car l'éducation est une de nos priorités. Mais il n'y aura pas de transport à la carte. Les bus ne s'arrêteront pas devant des classes vides. Nous serons prêts pour appliquer la réforme dès

septembre 2013. Que chacun prenne ses responsabilités. »

Les surfaces agricoles

« Nous sommes favorables à la préservation de l'intégrité du massif forestier, et donc opposés au défrichement. Mais je ne suis pas hostile à la proposition de la Chambre d'agriculture qui souhaite une compensation modulée. Concernant les zones vulnérables, les agriculteurs ont parfaitement raison de manifester leur opposition. Au Conseil général, nous avons voté contre cette extension et nous l'avons dit au préfet des Landes. »

Le budget départemental

« Malgré les contraintes budgétaires liées à une baisse des recettes et à l'augmentation des dépenses sociales, nous allons maintenir un niveau d'investissement élevé avec un budget de 100 millions d'euros. Notre dette restera très en deçà de la moyenne nationale et nos dépenses de gestion n'augmenteront pas au-delà de l'inflation. »

L'arrêt du projet de stockage de gaz

Dans un entretien accordé au journal *Sud-Ouest*, Henri Emmanuelli a annoncé avoir obtenu d'Henri Proglio, le pdg d'EDF, l'arrêt du projet de stockage souterrain de gaz naturel en cavités salines dans le secteur de Pouillon. Un arrêt aujourd'hui confirmé par EDF. « Je n'étais pas favorable au rejet de la saumure sur la côte sud des Landes, qui était incompatible avec l'image touristique de notre département, a expliqué le président du Conseil général. Les études, dont nous avons toujours souhaité qu'elles aillent à leur terme, ont démontré que la rentabilité de ce projet était très aléatoire et son intérêt économique pas assez convainquant. Faute de solutions alternatives, j'ai obtenu que ce projet soit arrêté. »

Le Conseil général dit non au projet régional de santé

Le Département attend toujours les financements pour les 307 places en EHPAD.



Pour 2013, le plan ne prévoit toujours aucune création de places en EHPAD

La nouvelle mouture du projet régional de santé n'a pas convaincu l'Assemblée départementale. Les conseillers généraux ont rejeté à l'unanimité le plan réactualisé de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine, confirmant l'avis défavorable émis en février 2012.

Une nouvelle fois, c'est le secteur social et médico-social qui pose problème : les financements sont toujours en attente pour les 307 places d'accueil en établissements pour personnes âgées (EHPAD) et pour les 61 places concernant les services à domicile et hébergement pour les adultes handicapés.

« L'urgence des besoins a pourtant été réaffirmée début décembre lors des journées départementales consacrées aux personnes vulnérables, a souligné Jean-Claude Deyres, vice-président du Conseil général en charge du secteur social. Mais pour 2013, le plan ne prévoit toujours aucune création de places. »

En fait, les modifications apportées dans ce projet régional concernent essentiellement le volet hospitalier, qui intègre désormais les demandes effectuées par l'Assemblée départementale sur le rééquilibrage en IRM et en PET Scan. Ce dernier équipement, qui

permet de mesurer en trois dimensions l'activité métabolique d'un organe et de visualiser le métabolisme des cellules va bientôt pouvoir être utilisé à l'hôpital de Mont-de-Marsan, au moment de l'installation du service de médecine nucléaire.

Sur le volet ambulatoire en revanche, les élus ont relevé que la densité des masseurs-kinésithérapeutes libéraux était faible autour de Mont-de-Marsan et que la présence d'orthophonistes était insuffisante sur la Chalosse et la Haute-Lande.

Ordinateurs portables : du collège à l'école

Après avoir servi dans l'opération « *un collégien, un ordinateur portable* », les machines connaissent une deuxième vie à l'école primaire.



LALPI loue aux communes les ordinateurs de l'opération « *un collégien, un ordinateur portable* », comme ici à l'école primaire de Doazit

L'Agence landaise pour l'informatique (ALPI) a acheté l'an passé 1 500 ordinateurs portables au Conseil général des Landes. Des machines utilisées depuis trois ans par les élèves de 4^e et de 3^e dans le cadre de l'opération « *un collégien, un ordinateur portable* » menée depuis 2001 par le Département.

Ces ordinateurs vont connaître une seconde vie après avoir été préparés ; ils sont loués pour trois ans à moindre coût aux communes qui le souhaitent et mis à disposition des élèves d'écoles maternelles et primaires. Plus de

80 collectivités bénéficient d'ores et déjà de ce nouveau service.

En accord avec la Direction académique des services de l'Éducation nationale des Landes, des logiciels ont été installés, comme Libre Office, Photo Filtre, Google Earth.

Les ordinateurs sont munis d'une clé Wi-Fi, ce qui permet une connexion à internet dans les écoles ne possédant pas de réseau câblé et de ce fait à l'Environnement Numérique de Travail (ENT) proposé par l'ALPI depuis deux ans, en partenariat avec la Direction académique des Landes.

À ce jour, cet ENT appelé Iconito concerne 314 écoles, 1 356 classes, 33 699 élèves, 66 000 parents et 1 614 personnels de l'Éducation nationale. La création de ce portail commun vise à favoriser et à simplifier les échanges pédagogiques et administratifs.

S'agissant des ordinateurs portables, pendant trois ans, l'ALPI en assurera la maintenance. Au terme de cette période, ils seront renouvelés par l'achat de nouveaux matériels au Conseil général.

Les premiers contrats

Près de 500 emplois d'avenir sont prévus dans les Landes en 2013. Les premiers contrats ont été signés début janvier au Conseil général. Ils permettront à des jeunes sans qualification de s'insérer dans la vie professionnelle en étant formés et accompagnés.

Vendredi 11 janvier 2013, à l'hôtel du Département. Six jeunes Landais paraphent leur contrat avec leur nouvel employeur, le Conseil général des Landes pour quatre d'entre eux, l'ALPI (Agence landaise pour l'informatique) pour les deux autres. Les premiers contrats d'avenir aidés par le Conseil général viennent d'être signés.

Ces six jeunes sont les premiers à bénéficier du dispositif national, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, non ou peu qualifiés. L'enjeu n'est pas mince : le chômage dans les Landes a augmenté de plus de 10 % en 2012. Les jeunes sont particulièrement touchés avec un taux de chômage de 12,4 % toutes catégories confondues.

« Ces contrats ne régleront pas tous les problèmes, souligne Henri Emmanuelli. Mais ils vont permettre à des jeunes sans qualification d'être formés et accompagnés, ce qui devrait aboutir derrière à un emploi pérenne. »

75 % du montant brut de la rémunération du jeune seront pris en charge par l'État pour une durée de trois ans. Pour bénéficier de cette aide, l'employeur doit s'engager sur un contenu de poste, sur des conditions d'encadrement et de tutorat. Des actions de formation sont également obligatoires.



d'avenir dans les Landes



Des contrats aidés

Les quatre premiers postes au Conseil général sont un adjoint de bibliothèque chargé des expositions à la Médiathèque départementale, un agent de maintenance polyvalent, un ouvrier du paysage aux Jardins de Nonères et un agent polyvalent pour l'aménagement, la surveillance et l'entretien des itinéraires de randonnée. À l'ALPI, un jeune sera gestionnaire de stock et sa nouvelle collègue développera des logiciels.

Au total, dans le département, une soixantaine d'offres d'emploi en contrat d'avenir ont été répertoriées dès le mois de janvier. En plus du recrutement direct d'une vingtaine de jeunes, le Conseil général attribuera une aide aux employeurs sur cent contrats actifs simultanément. Cette aide, dégressive sur les trois années du contrat, sera en priorité accordée au secteur associatif et aux bailleurs sociaux publics, dans des secteurs d'activité présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale.

Pour Renaud Lagrave, le directeur de l'ALPI, ce dispositif va offrir une bouffée d'oxygène à de nombreux jeunes et leur offrir des perspectives d'avenir. « Pour les deux postes à pourvoir dans notre structure, nous avons reçu 22 candidatures. Nous avons auditionné des gens en difficulté, souvent en raison des accidents de la vie, mais surtout des jeunes motivés pour obtenir un emploi et qui veulent s'en sortir. »

Wendy Descac, recrutée par le Conseil général comme adjointe de bibliothèque, a signé son contrat encadrée par Henri Emmanuelli et Romuald de Pontbriand, secrétaire général de la préfecture des Landes. En arrière-plan, Renaud Lagrave, le directeur de l'ALPI et cinq autres bénéficiaires du dispositif

Les missions locales opérateurs majeurs

Aux côtés de Cap Emploi, les missions locales accompagnent jeunes et employeurs pendant toute la durée du contrat. Monique Lubin, présidente déléguée de la Mission locale des Landes détaille la philosophie du projet.

Quelles opportunités représente pour le département des Landes la création des emplois d'avenir ?

La philosophie générale est d'amener vers l'emploi les jeunes qui en sont le plus éloignés. Ce dispositif donne la priorité aux jeunes qui ont peu ou pas de formation. En effet, nombreux sont ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme ou avec un diplôme qui ne leur donne pas accès à l'emploi.

Quel est le mode opératoire de ces contrats ?

Afin de nous donner les meilleures chances de réussite, nous avons mis en place dans ce département un partenariat qui réunit l'État, la DIRECCTE ⁽¹⁾, l'Association des maires, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale autour de la Mission locale, de Pôle Emploi et de Cap Emploi. L'objectif est de parler d'une même voix, de sensibiliser les collectivités locales à ce nouveau dispositif et de les mobiliser.

Nous sommes en train de parcourir le département, nous allons à la rencontre de toutes les communes landaises par le biais des communautés de communes et des communautés d'agglomération,

ainsi que des clubs sportifs avec les services de la DDCSPP ⁽²⁾.

Quelle est la marche à suivre pour les employeurs ?

Les employeurs potentiels contactent la Mission locale, Pôle Emploi ou Cap Emploi pour déposer leur offre d'emploi. Nos conseillers les aident à mettre au point leur projet, à établir une fiche de poste, à appréhender un plan de formation. L'annonce est ensuite publiée, et nous proposons un certain nombre de candidatures à l'employeur qui ensuite, organise lui-même le recrutement. L'employeur doit impérativement prévoir un tuteur pour former le salarié et l'aider dans son insertion professionnelle. Nous serons également là pendant toute la durée du contrat pour accompagner le jeune et répondre aux éventuels questionnements de l'employeur. Il ne faut pas perdre de vue que l'objectif est d'offrir au salarié la possibilité d'acquérir un savoir-faire qui lui permette d'aller vers l'emploi durable.

Comment réagissent les employeurs ?

Après avoir manifesté quelques inquiétudes liées aux nouvelles dépenses que ces recrutements allaient engendrer,

mais aussi à l'organisation pratique et notamment à la question du tutorat, les employeurs potentiels se montrent maintenant intéressés. L'accompagnement instauré par les partenaires les rassure. Parfaitement au fait des difficultés que rencontrent les jeunes, ils ont conscience de la nécessité de leur engagement et de leur implication.

Quelles sont les perspectives d'embauche dans les Landes ?

65 contrats d'avenir sont en cours de finalisation, et nous avons de nombreuses demandes de renseignements. En 2013, notre objectif est de 380 contrats d'avenir.

Nous devons pallier certains problèmes, comme la taille du département par exemple, qui génère des contraintes de déplacement parfois difficiles à gérer pour des jeunes qui ne peuvent pas tous accéder au permis de conduire. Mais nous sommes là justement pour aider à lever les freins.

Que représentent ces emplois d'avenir pour vous ?

Avant tout, il s'agit d'un investissement sur l'avenir. Amener un jeune vers l'emploi durable, c'est aussi l'aider à devenir un citoyen. La période est certes difficile, mais nous ne devons pas nous croiser les bras et attendre que ça aille mieux.

Offrir à un jeune un emploi sur une durée de 3 ans, l'aider à se former, à acquérir un savoir-faire, c'est lui donner les outils pour entrer dans la vie active et tout simplement, construire sa vie. Alors, ensemble, donnons-nous les moyens de combattre le chômage des jeunes.

⁽¹⁾ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

⁽²⁾ Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations



Les emplois d'avenir à la loupe

Ce que dit la loi

« Faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de seize à vingt-cinq ans au moment de la signature du contrat de travail, soit sans qualification, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois. Les personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et remplissant ces mêmes conditions peuvent accéder à un emploi d'avenir lorsqu'elles sont âgées de moins de trente ans. »

Subventionné par l'État

À la clé de cette loi du 26 octobre 2012 des Contrats à durée indéterminée ou contrats à durée déterminée subventionnés pendant trois ans par l'État à 75 % du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) dans le secteur non marchand et à 35 % dans le secteur marchand.

Les employeurs

Organismes de droit privé à but non lucratif, collectivités territoriales et leurs groupements, autres personnes morales de droit public, à l'exception de l'État mais aussi groupements d'employeurs qui organisent des parcours d'insertion et de qualification, structures d'insertion par l'activité économique et personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public sont autant d'employeurs potentiels qui pourront bénéficier de l'avantage.

Suivi personnalisé

Mais le contrat d'avenir est avant tout un engagement. Dans le temps car l'employeur doit pouvoir justifier de sa capacité, notamment financière, à maintenir l'emploi au moins le temps de son versement, mais aussi dans la qualification par un suivi personnalisé professionnel et, le cas échéant, social du bénéficiaire d'un emploi d'avenir assuré pendant le temps de travail. Une offre de formation doit être construite pour le bénéficiaire du contrat en partenariat avec l'employeur, les partenaires sociaux et les régions.

Des emplois utiles



À l'ALPI, Mélanie va travailler sur le développement de logiciels libres

Antoine et Mélanie à l'ALPI

L'Agence landaise pour l'informatique, syndicat mixte chargé de l'informatisation des collectivités - elle en regroupe près de 540 -, compte depuis le 28 janvier deux salariés de plus. Mélanie travaille avec les développeurs de l'agence au développement de logiciels libres. Antoine est chargé de la gestion du stock et des inventaires. Derrière ces deux CDD de trois ans, ponctués de formations qualifiantes, une volonté de pérenniser l'emploi : « *Entre le tutorat, la formation et le service rendu aux collectivités, nous espérons bien pouvoir au terme de ces trois années financer leurs postes* », explique Renaud Lagrave, directeur de l'agence. Cela avait déjà été le cas avec les 9 emplois jeunes qui ont tous été pérennisés. « *Ils sont motivés, ont le goût pour ce métier. L'expérience qu'ils vont acquérir et les formations leur apporteront la qualification.* »

Wendy à la Médiathèque départementale

Pour la jeune femme de 25 ans, ce poste à la Médiathèque est un « *vrai soulagement. Je vais pouvoir enfin m'épanouir dans un travail.* » Adjointe de bibliothèque chargée des expositions. Tel est l'intitulé du poste qu'elle occupe depuis le 18 janvier dernier. Pour elle qui avait quitté le lycée sans son bac ni son brevet de tennis, enchaînant contrats et à l'intersaison des emplois dans l'animation, ce contrat rend possible l'installation dans sa région natale. Avec déjà dans la tête un poste d'adjoint de bibliothèque.

Bryan, animateur à Mimizan

Le travail de Bryan se partage entre de l'animation auprès des enfants les week-ends et pendant les vacances scolaires et de l'administratif. Il est

depuis le 11 janvier salarié de l'association La Galupe à Mimizan. Un CDD de trois ans qui colle bien avec son projet professionnel. Il a le BAFA. Ici, il passera le BAFD. Et envisage une formation dans la petite enfance. Pour l'association qui accueille des enfants, son embauche - que les avantages financiers de l'emploi d'avenir permettent - représente un vrai projet pédagogique : « *Pendant trois ans, c'est un travail d'accompagnement et d'animation auprès des enfants, un repère stable pour eux. Cela a vraiment du sens* », explique Virginie Letourneau, directrice de l'association. Pour Bryan, qui a enchaîné des petits boulots dans l'animation mais aussi l'ostréiculture, à 21 ans c'est une vraie

opportunité « *Qui permet de se poser et de construire un projet.* »

Damien, agent technique à Lesperon

Après un CAE d'un an, Damien a été sélectionné pour l'emploi d'avenir créé à la mairie de Lesperon. Sous la tutelle d'un agent de maîtrise de la commune, il a intégré depuis le 2 janvier un poste polyvalent d'agent d'entretien des bâtiments et de la voirie. Première étape réalisable pour le jeune homme : passer le permis. Côté formation, son intérêt pour la construction en ossature bois va se concrétiser par une première approche au CFA de Morcenx et une formation d'assemblage ossature bois. « *Cette démarche d'insertion est primordiale. Il a passé un entretien avec d'autres postulants, rencontré la Mission locale, et le but est véritablement que cela débouche sur un CDI* », explique M^{me} Lafitte, secrétaire de mairie de Lesperon.

Le défi de l'insertion des jeunes

Au-delà des emplois d'avenir, la Mission locale des Landes œuvre au quotidien pour l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans. Rencontre avec Agnès Robuchon, sa directrice.

Après avoir dirigé pendant dix ans la Mission locale de l'Agglomération de Limoges, Agnès Robuchon a rejoint l'établissement landais en mars 2012. Association créée en 1991 et présidée par Henri Emmanuelli, la Mission locale compte 6 160 jeunes Landais inscrits. Un chiffre en progression significative depuis 2009. Les nouveaux inscrits étaient 2 400 en 2009. Ils ont été 2 537 en 2012.

La particularité des missions locales est d'avoir une approche globale des jeunes. « *Au-delà du métier, il s'agit d'interroger la scolarité, le milieu social, la situation financière, la santé ou l'hébergement* », explique Agnès Robuchon. « *Initiées par Bernard Schwartz en 1981, les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ont pour objectif, et cela a été renforcé en 2005 par le plan de cohésion sociale, l'autonomie par l'emploi.* » Interroger la globalité pour débloquer l'insertion par l'activité, telle est l'approche des équipes des 460 missions locales en France. En partenariat avec Pôle Emploi, le Conseil régional, le Conseil général « *mais aussi l'Éducation nationale, même si les retours à la scolarité sont marginaux* ».

Projet individuel

En moyenne, le parcours des jeunes au sein de la Mission locale dure 18 mois. « *Période pendant laquelle nous élaborons ensemble un projet. Cela passe par la détection des besoins de rattrapage, de mise à jour et de formation. Nous sommes prescripteurs vers les organismes de formation financés par la Région Aquitaine* », précise Agnès Robuchon.

Après une remise à niveau, quand le projet émerge, il y a une phase de stage en entreprise. Le jeune mûrit ensuite sa réflexion avant de passer par une formation qualifiante en apprentissage ou en formation continue. « *Il s'agit de*



Agnès Robuchon, directrice de la Mission locale des Landes

construire le projet professionnel avec le jeune tout en vérifiant sa capacité à pouvoir le réaliser. Cela passe parfois par une déconstruction par rapport à la réalité du métier d'abord envisagé », explique Agnès Robuchon.

Car pour ces jeunes, le parcours a souvent été chaotique : une formation qualifiante par défaut, des échecs scolaires, une mauvaise orientation en apprentissage. « *Souvent nous menons deux projets en parallèle : un travail sur les besoins immédiats et une construction au long cours.* » Reste que du haut de ses dix années d'expérience en mission locale, la directrice constate une précarisation de plus en plus grande des jeunes « *Ils sont devenus la variable d'ajustement. Et dans ce contexte de crise, 80 % des embauches se font en CDD de moins de 5 mois !* »

Particularités landaises

Après une année au sein de l'association landaise, Agnès Robuchon relève des particularités propres au département : « *Notamment une forte entraide*

familiale. Ce territoire qui a une identité culturelle forte permet au jeune d'avoir une existence sociale en dehors du travail : le sport, la culture, la fête, l'insertion dans la vie associative sont des marqueurs très importants. » Autre particularité, qui agit sur l'emploi, des pôles d'attraction éclatés : « *Trois grands pôles d'attraction côtiers avec du tourisme, deux agglomérations, dont celle de Dax et le poids du thermalisme, et une industrie agro-alimentaire importante. Cela donne une économie saisonnière. Certains enchaînent des CDD sur 9 mois de l'année. Cela crée les moyens de vivre mais pas l'intégration et ne crée pas d'emplois durables qui permettent d'envisager des perspectives d'évolution. Mais avec le côté agréable du territoire, les jeunes ne sont pas enclins à partir pour un emploi incertain dans une grande ville.* » Comment avoir des parcours professionnalisants autour de cette particularité saisonnière ? « *La Mission locale des Landes réfléchit avec les principaux employeurs du département à l'organisation de pools d'emploi en réflexion avec les chambres consulaires.* »

« Signatures landaises » au musée départemental

Écuelle à bouillon, pot à lait et pot à crème
en porcelaine dure de Pontenx, XVIII^e siècle



de Samadet



Le musée de la faïence et des arts de la table de Samadet présente, jusqu'au 13 octobre, une exposition exceptionnelle de céramiques façonnées, décorées et collectionnées dans les Landes.

Qui se cache derrière les céramiques landaises exposées jusqu'au 13 octobre au musée départemental de la faïence et des arts de la table de Samadet ? Des hommes et des femmes, pour la plupart anonymes, qui ont parfois laissé un signe, une marque, une signature sur les céramiques qu'ils ont façonnées, décorées, voire collectionnées.

En présentant les acquisitions et donations réalisées par le Conseil général entre 2006 et 2012, « *Signatures landaises* » propose un voyage au cœur de la tradition potière landaise.

Quatre centres de production témoignent d'une riche activité économique : des poteries utilitaires de Castandet, utilisées pour les activités domestiques ou agricoles, aux rares et précieuses porcelaines de Pontenx, en passant par les faïences de Samadet ou de Saint-Vincent-de-Xaintes.

Les pièces de cette exposition sont présentées pour la première fois au public. Elles illustrent aussi la politique dynamique menée par le Conseil général pour la conservation, la valorisation et la connaissance du patrimoine landais.

Exposition « *Signatures landaises* », musée départemental de la faïence et des arts de la table de Samadet, jusqu'au 13 octobre 2013.

Renseignements au 05 58 79 13 00 et sur museesamadet landes.org

Reportage photographique de Sébastien Zambon



Décor à l'oiseau de paradis pour cette assiette en faïence de Saint-Vincent-de-Xaintes, du XIX^e siècle



Double rose, marguerite et œillet : un bouquet polychrome, détail d'un grand plat oblong en faïence de Samadet, fin XVIII^e siècle



Écuelle à bouillon portant la dédicace de Marguerite Piellet. Une faïence de Samadet de la fin du XVIII^e siècle



Jarron à deux anses
en terre cuite.
Castandet, XIX^e siècle



Deux ensembles d'assiettes en faïence du XIX^e siècle de Saint-Vincent-de-Xaintes, près de Dax





Plat oblong à contours, décoré à la noisette, aux pois de senteurs et à la renoncule. Une faïence de Samadet datant de la fin du XVIII^e siècle



Saucière et son présentoir en faïence de Samadet. Une décoration à double rose datant de la fin du XVIII^e siècle

Orientations budgétaires : 100 millions d'euros d'investissements

Le Département maintient un niveau d'investissement élevé pour soutenir l'activité économique et faire face aux besoins de la population.



Le contournement Est de Dax sera achevé en 2013

La préparation du budget 2013 du Conseil général intervient dans un contexte socio-économique assez contrasté. Avec une augmentation de la population de plus de 5 000 habitants chaque année, l'attractivité de notre département ne se dément pas. C'est évidemment un point positif, d'autant qu'avec l'arrivée de jeunes actifs, la pyramide des âges est équilibrée. Mais cela a des conséquences, à commencer par des besoins accrus en matière d'infrastructures et de services publics à la population, notamment dans le secteur social et dans l'éducation.

Autre fait marquant : la conjoncture économique déprimée due au ralentissement de l'activité n'épargne pas les Landes.

Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A a progressé de 10 % en 2012 bien que le taux de chômage dans les Landes reste inférieur à la moyenne régionale. La crise économique pèse

aussi sur les recettes liées aux droits de mutation dont le niveau baisse et qui sont estimées à 40 M€ contre 49 M€ perçus en 2012. À cette diminution des ressources de la collectivité, vient s'ajouter le gel des dotations de l'État et l'augmentation des allocations universelles de solidarité, comme le RSA socle et l'APA, que le Département ne décide pas mais qu'il doit financer.

C'est donc dans un environnement contrasté et contraint que les conseillers généraux ont arrêté, le 4 février dernier, les orientations budgétaires 2013 :

- Maintien du budget d'investissement à hauteur de 100 M€, ce qui est un niveau élevé, afin que les investissements directs du Conseil général (51 M€) aussi bien que les soutiens aux collectivités et au tissu économique permettent de développer l'économie locale et de répondre aux besoins nouveaux.

- 36 M€ seront consacrés à la voirie départementale, avec un effort sur les routes départementales de 4^e catégorie (+20 %). Les grands projets, comme le contournement Est de Dax, seront poursuivis. 3 M€ seront également provisionnés pour le financement de la LGV Tours-Bordeaux sous réserve que la collectivité ait l'assurance de son prolongement vers l'Espagne et que les négociations sur le plan de financement aboutissent.
- Priorité réaffirmée à l'éducation et à la jeunesse pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés dans les collèges. La gratuité du transport scolaire sera maintenue en tenant compte de la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Les dépenses de fonctionnement maîtrisées

Afin de limiter la hausse de la taxe sur le foncier bâti à 1 %, les dépenses de fonctionnement ne progresseront que de 1,6 % (contre 2,5 % en 2012). Si les crédits consacrés à la solidarité augmentent de 2,7 %, les autres dépenses intégrant l'évolution de la masse salariale (1,8 % en tenant compte des emplois d'avenir) resteront stables.

Dans ces conditions, le besoin prévisionnel d'emprunt ressort à 53 M€, ce qui laisse le niveau d'endettement du département environ 30 % en dessous de la moyenne nationale (308 €/habitant contre 430 €/habitant en moyenne régionale et 477 €/habitant en moyenne nationale).

Groupes Politiques du Conseil général

GROUPE

Parti Socialiste

ENCORE PLUS DE FLEXIBILITÉ ?

Laurence Parisot présidente du Medef déclarait récemment « nous avons besoin de flexibilité pour recréer des emplois ». En clair, le manque de souplesse du marché du travail serait responsable du niveau élevé du chômage en France. Mais qu'en est-il en réalité ? Tout d'abord, malgré la forte hausse du chômage intervenue depuis dix-huit mois, la France est l'un des pays européens qui s'en est le moins mal sorti comparé au Royaume-Uni (pourtant souvent cité en matière de flexibilité), les Pays-Bas ou le Danemark (avec sa flex-sécurité). La forte hausse du chômage en France s'explique notamment par une augmentation du taux d'activité lié à une plus grande participation au marché du travail des salariés âgés, à cause du recul de l'âge de la retraite. Le marché du travail français est déjà beaucoup plus flexible qu'on ne le dit généralement. La France est l'un des pays européens où le recours aux contrats précaires (CDD ou intérim) est le plus fréquent (un emploi sur six), il est supérieur au niveau allemand bien que Gerhard Schröder ait favorisé la multiplication des « petits boulots » chez notre voisin. Selon M^{me} Parisot la protection des salariés contre le licenciement serait trop importante, il faudrait l'alléger en contrepartie de quoi il serait donné plus de sécurité aux salariés pour retrouver de l'emploi. Est-ce que M^{me} Parisot serait prête à voir croître les cotisations sociales de 2,7 points de PIB (deux fois plus que les 20 milliards du pacte de compétitivité octroyé par le gouvernement) pour que la France assure le même niveau de sécurisation aux chômeurs en contrepartie d'une libéralisation plus importante pour licencier. C'est le niveau d'intervention du Danemark, l'Allemagne consacrant pour sa part 30 % de plus que la France pour indemniser, former et accompagner ses chômeurs. L'UMP et le Medef nous expliquent aussi que ce sont les procédures de licenciement collectif qui sont trop lourdes ne permettant pas, aux entreprises, l'ajustement de leurs effectifs. L'OCDE, organisme indépendant, situe la France parmi les pays les moins protecteurs sur ce plan. En Italie, en Pologne, en Chine, aux États-Unis, en Allemagne, les contraintes qui pèsent sur les entreprises en cas de licenciement collectif sont sensiblement plus importantes qu'en France. En définitive, si l'on voulait copier le modèle allemand si souvent montré en exemple, il faudrait donc limiter les contrats précaires et se montrer plus exigeant vis-à-vis des entreprises sur les licenciements collectifs, tout en assurant une meilleure prise en charge des chômeurs. La flexibilité était au cœur des négociations ouvertes entre partenaires sociaux au mois d'octobre à l'initiative du gouvernement. L'accord « sécurisation de l'emploi » signé le 11 janvier, constitue une avancée dans les relations entre partenaires sociaux. Même si le contenu peut apparaître à certains insuffisant, il constitue un premier pas indispensable au retour du dialogue social tellement mis à mal par la précédente majorité.

Xavier Fortinon

GROUPE

Parti Communiste

CONFORTER LES COLLECTIVITÉS

Fin 2007, un rapport parlementaire établissant le bilan de 20 ans de relations entre l'État et les collectivités locales relevait :

- « le poids croissant des transferts financiers de l'État vers les collectivités et le transfert de compétences coûteuses »

- « l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités en partie due aux normes et interventions législatives et réglementaires de l'État »

- « si l'on prend en compte l'ensemble des relations de trésorerie entre l'État et les collectivités locales, l'État est bénéficiaire net d'un milliard d'euros par an. »

Et 5 ans plus tard qu'en est-il ? Poursuite de la dégradation et pénalisation accrue des collectivités : gel des dotations d'État (depuis 2011), réglementations et normes supplémentaires, diminution des subventionnements, crédits bancaires difficiles et plus coûteux...

Malgré cela, les collectivités territoriales ont encore financé plus de 70 % de l'investissement public en 2012 en maîtrisant leur endettement (9,7 % seulement de l'endettement public).

Les collectivités, par leurs investissements et leurs services alimentent l'économie du pays et apportent du bien-être social ; mais, continuer de réduire leurs capacités financières et leur autonomie serait la pire des choses, car cela ne pourrait qu'aggraver la crise et ses conséquences (chômage, précarité, misère).

En redonnant la priorité à l'Éducation nationale (après plusieurs années de « dégradation sarkoziste ») et en y consacrant d'importants moyens, l'État s'engage dans la bonne voie et a tout notre soutien. Mais il ne faudrait pas que la réforme des rythmes scolaires soit le prétexte pour transférer des charges incombant à l'État, sur les budgets des collectivités territoriales. Beaucoup d'entre elles, notamment en milieu rural, sont déjà « au régime », en grosses difficultés financières. Il n'est pas souhaitable que « changement » devienne synonyme de « continuité » dans la politique de la Nation.

Des solutions et des moyens, susceptibles de nous ouvrir les perspectives d'un « meilleur avenir peuvent être mises en œuvre : fiscalité juste ; lutte contre les paradis fiscaux ; création d'une véritable taxation des transactions financières ; séparation des banques de dépôts et des banques d'affaires ; promotion de l'économie sociale et solidaire ; meilleure régulation du commerce mondial ; réajustements de l'équilibre entre profits et rémunérations ; transition écologique »....

GROUPE

UMP Nouveau Centre

OÙ NOUS MÈNE-T-ON ?

C'est parti ! Voici venu le temps des réformes dites de société : le mariage pour tous tout d'abord, et plus tard le droit de vote des étrangers ! Derrière cet écran de fumée qu'essaie-t-on de faire ? On essaie de faire oublier aux Français les difficultés qu'ils rencontrent, en ne parlant plus de la crise ou de l'augmentation des charges des ménages. Et pourtant, cela n'est pas fini. Le ministre de l'Éducation nationale, pas encore installé rue de Grenelle, lançait le débat sur la réforme des rythmes scolaires. D'après les spécialistes de l'éducation ou de l'enfance, ce changement sera bénéfique pour les enfants. Il faut l'espérer ! Mais aujourd'hui, vouloir installer cette réforme dans la précipitation pose un certain nombre de problèmes sur le coût de la réforme. Et les collectivités territoriales comme le conseil général, les mairies ou les intercommunalités vont être confrontés à une forte augmentation de leurs charges.

« La réforme des rythmes scolaires aura un impact financier important pour les départements ... soit une hausse comprise entre 3,2 % et 10 % du budget transport scolaire » selon le président de l'assemblée des départements de France, le socialiste Claudy Lebreton. Quelle sera la répercussion sur les impôts locaux du département ?

Les mairies et les intercommunalités vont devoir mettre en place des activités périscolaires pour occuper les 45 minutes du soir, les mercredis après-midi et changer leur organisation pour accueillir les enfants à la cantine le mercredi. Toutes les collectivités ne disposant pas des mêmes ressources humaines et financières, ne pourront pas proposer les mêmes services. Les grosses communes largement pourvues en association ou en service périscolaire répondront aux attentes des enfants et des parents. Mais qu'en sera-t-il pour les communes rurales fonctionnant en regroupement pédagogique ? Éloignées géographiquement les unes des autres d'une vingtaine de kilomètres parfois, comment pourront-elles organiser l'accueil des enfants et qui en supportera la charge ?

Cette réforme arrive au moment où l'État annonce le maintien du gel des dotations aux collectivités locales et leur diminution pour les années à venir. Comment allons-nous financer tout ça ? Vers qui se tourner ?

De débat à l'arrivée, il n'y en aura pas eu ou très peu ! Les enseignants commencent à manifester et les collectivités territoriales attendent toujours des réponses à toutes ces questions. Le gouvernement précédent était accusé de ne pas assez écouter, apparemment les incantations de soir de victoire ont été vite oubliées ! ! ! ! !

Les Landes, département moteur pour le cinéma

L'action se déroule dans le département où depuis de nombreuses années, le Conseil général élabore une politique dynamique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel.

Le synopsis :

Depuis 1999, la politique culturelle du Conseil général ne se cantonne pas à promouvoir le travail des réalisateurs landais, mais également à révéler les talents de demain et ce, d'où qu'ils viennent.

Cette volonté se traduit par le développement annuel d'un fonds d'aide à la production de courts métrages et de documentaires, et la mise en place, depuis trois ans, d'un dispositif d'accueil en résidence de cinéastes pour leurs travaux d'écriture ou de post-production.

L'argument :

Le secteur cinématographique est un vecteur de développement culturel et économique en matière d'animation et d'aménagement d'un territoire. Des études récentes, menées au niveau de l'Aquitaine, en témoignent : un tournage sur un territoire génère des retombées économiques, crée de l'emploi, favorise la structuration d'un réseau. Ce constat a incité les collectivités territoriales à unir leurs efforts pour développer des politiques cohérentes en faveur du 7^e art.

Les producteurs :

Le Conseil général est engagé dans une convention-cadre triennale (2011-2013) de développement cinématographique et audiovisuel qui est établie entre le Ministère de la culture et de la communication à travers la Direction des affaires culturelles d'Aquitaine (DRAC), le Conseil régional d'Aquitaine à travers l'agence Ecla et le Centre national du cinéma.

Les financements :

Chaque année, le Conseil général consacre près de 285 000 euros pour l'ensemble de ses actions en direction du cinéma et de l'audiovisuel : 150 000 € au titre de l'aide à la production, 75 000 € au titre de l'éducation à l'image, 50 000 € pour le soutien des acteurs du territoire et 10 000 € consacrés aux résidences de création. De plus, le Département étudie spécifiquement les projets de réhabilitation et de construction de salles de cinéma, notamment dans le cadre du développement national des techniques de numérisation.

Enfin, il accorde des aides particulières aux festivals portés par les associations



Tourné en partie dans le nord du département, « Landes », le premier long métrage du réalisateur François-Xavier Vives, a reçu le soutien du Conseil général

landaises et dont le rayonnement se veut national : Arts des Suds à Mont-de-Marsan et festival international de Contis.

Le décor :

Un dispositif d'accompagnement partenarial avec la Région et l'État (DRAC Aquitaine) a été mis en place en 2011 : les résidences « *Maison Bleue* » à Saint-Julien-en-Born/Contis. Il concourt à soutenir les réalisateurs dans leur travail de création, soit en amont pour l'écriture de leur film, soit en post-production. Ce dispositif est porté par le



« Landes » en grand format

Les années 20 dans les Landes, sur fond de crise sociale. Liéna, 35 ans, perd son mari et prend la tête de ses vastes propriétés. Cette femme « moderne » a un rêve : amener l'électricité partout sur ses terres. Or, elle se heurte à l'hostilité de tous. Liéna est une battante et c'est toute son histoire qui nous est racontée par François-Xavier Vives. Le casting du film rassemble Marie Gillain, Jilil Lespert, Bernard Blancan, Miou-Miou. Une belle affiche pour ce premier film de François-Xavier Vives. Le cinéaste n'est pas un inconnu dans le département. Il a bénéficié du soutien du Conseil général pour produire ses premiers courts métrages et obtenu une aide à la production de 45 000 € pour ce premier long métrage qui sortira avant l'été 2013.

Département avec la DRAC, l'agence Ecla, la commune de Saint-Julien-en-Born et la Communauté de communes Côte Landes Nature.

En 2011, quatre résidences ont été organisées et deux en 2012.

La diffusion :

Le Conseil général s'attache à sensibiliser les jeunes générations à la discipline cinématographique par le biais de son soutien à une association départementale d'éducation à l'image : Du Cinéma plein mon cartable. À travers sa mission culturelle, ce sont près de

33 300 élèves qui ont été sensibilisés en 2012 et plus de 500 personnes dans le cadre d'actions d'accompagnement de films dans les salles de cinéma et les médiathèques départementales.

La diffusion sur le territoire passe également par l'organisation d'avant-premières dans les cinémas landais, la programmation de courts métrages et de documentaires. Aujourd'hui, on compte 24 cinémas dont 14 labellisés « Art et Essai ».



● 22 FÉVRIER

**MONT-DE-MARSAN,
THÉÂTRE MUNICIPAL**
Speed dating

Des personnages, plus typiques les uns que les autres, se retrouvent face-à-face, le temps d'un échange chronométré, sous le regard de Wanda, l'animatrice de la soirée, qui elle aussi aimerait bien se caser ! *Speed dating* s'interroge avec une drôlerie et une ironie acerbe sur ces rencontres censées faciliter le contact entre les individus mais qui révèlent une grande misère relationnelle et affective.

Boutique Culture 05 58 76 18 74

● 15 MARS

Tété

● 16 MARS

Grupo Compay Segundo

MORCENX, SALLE DU MAROC



Deux jours placés sous le signe de la guitare.

Tété a été bercé dans sa jeunesse par Tom Waits, le jazz, la pop anglaise et les influences antillaises de sa mère. Dix ans plus tard, le chanteur guitariste balade son élégance atypique aux quatre coins du monde et multiplie les collaborations musicales (Irma, Mama's Gun...).

1^{re} partie : **Mathis & Co.**

Grupo Compay Segundo, en digne héritier du Buena Vista Social Club et en ambassadeur reconnu de la musique cubaine, offre un show rythmé et chaleureux.

En 1^{re} partie : **The Barettes.**



Association culturelle morcenaïse
05 58 04 79 50

● 23 FÉVRIER

MUGRON, FOYER MUNICIPAL
Kdanse Maximôme

Un bal spécial enfants, animé par R'ik et ses 3 musicœurs de rock'n drôle. Des rythmes endiablés pour faire danser les petits et les grands ! Par la compagnie Délimélo.

Association Entracte aux villages
05 58 97 92 42

● 27 FÉVRIER

MIMIZAN, LE PARNASSE
Découverte lyrique en famille

Un voyage dans l'univers de la voix piloté par le chœur de l'Opéra national Bordeaux Aquitaine, pour découvrir de Bach à Offenbach, les différentes facettes du répertoire lyrique. Musique religieuse avec un extrait de l'*Oratorio de Noël* et quelques spirituals, opéra baroque avec *Sémélé*, opéra de l'époque romantique avec *Don Pasquale*, *Rigoletto* ou *La Traviata*, opérette avec *Les Brigands* et *Orphée aux enfers*. À partir de 7 ans

Théâtre Le Parnasse 05 58 09 93 33

● 5 MARS

SAUBRIGUES, SALLE LA MAMISÈLE
Les souffleurs de rêve

« *Alice était une petite fille qui aimait voyager. Tous les matins, elle partait de chez elle chaussée, habillée, coiffée, avec son parapluie dans la main droite...* ». Laissons-nous emmener par la voix d'Ambre Oz et les mélodies de Christophe Lasnier dans un périple poétique peuplé de sons et d'images. Par la Compagnie Minuscule, à partir de 6 ans.

Association Scène aux champs
05 58 77 99 13



Plus d'infos sur landes.org

Pour circuler dans la convivialité et faire des économies, pensez covoiturage !
Rendez-vous sur covoituragelandes.org

© Xavier Cartat



● 19 MARS

DAX, ATRIUM
Dos à deux, 2^e acte

La compagnie Dos à deux propose une re-création de son premier spectacle inspiré d'*En attendant Godot* de Beckett. L'univers poétique des deux créateurs – Artur Ribeiro et André Curti –, qui conjugue théâtre, danse, acrobatie et théâtre d'objets, s'enrichit avec la collaboration du compositeur Fernando Mota : il permet de « *porter un nouveau regard et de rendre plus denses ces*

personnages », clowns lunaires, éternels, faisant écho à nos sociétés modernes. Proposé par les Amis du Théâtre.

Régie municipale des Fêtes et des Spectacles 05 58 909 909



© Alejandro Guerrero

● 3 AVRIL

AIRE-SUR-L'ADOUR, CENTRE D'ANIMATION MUSICALE
Le porteur d'histoire

Par une nuit pluvieuse, au fin fond des Ardennes, Martin Martin doit enterrer son père. Il est alors loin d'imaginer que la découverte d'un carnet manuscrit va l'entraîner dans une quête vertigineuse à travers l'Histoire et les continents. Quinze ans plus tard, au cœur du désert algérien, une mère et sa fille disparaissent mystérieusement... *Le porteur d'histoire* mêle personnages célèbres et illustres inconnus et nous invite à relire l'histoire, notre Histoire. Par la Compagnie Los Figaros.

CAMA 05 58 71 64 70 / 05 58 71 90 98

● 19 AVRIL

DAX, ATRIUM
Sunderland

Plongée dans l'Angleterre pluvieuse du chômage et des petits boulots. À Sunderland, petite ville industrielle au nord du pays, deux sœurs errent entre le stade et le pub, le frigo, la télévision et le téléphone, et là, un véritable univers se dessine, à coups de répliques méchamment drôles et tendrement acides.

Régie municipale
des Fêtes et des Spectacles
05 58 909 909

© Patrick Berger

● 22 MARS

BISCARROSSE, CENTRE CULTUREL ET SPORTIF L'ARCANSON
Jazz Chamber Orchestra

Quatre musiciens déboulent pour un concert de jazz, l'humour en bandoulière, la pitrerie accrochée aux pupitres. Ils s'offrent le luxe de recréer en petite formation les classiques de bigbands légendaires.

CRABB 05 58 78 82 82

MUSICALARUE, EN CONCERT CHEZ L'HABITANT● 29, 30, 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL

Amélie les Crayons

Avec humour et truculence, Amélie les Crayons décrit les petits tracas de la vie féminine et du quotidien.

● 5, 6 ET 7 AVRIL

Flow

Casquette vissée fièrement sur le crâne, Flow délivre un florilège de mots sur les maux et les joies de notre monde.

● 12, 13 ET 14 AVRIL

Liz Cherhal

Alternant sérieux et humour, Liz Cherhal décrit les cruautés de la vie. Un spectacle empreint de fraîcheur.

Musicalarue 05 58 08 05 14



© J.-M. Helies

● 30 MARS

MUGRON, FOYER MUNICIPAL
Fanfares en Pâques

Les Incognitos, une formation de musique de rue du Sud-Ouest, qui excelle dans tous les registres - Jazz, New Orleans, Ska, variété française (pastichée), musiques latines...

La Txaranga Malatxo. Originaire de Tafalla près de Pampelune, la Txaranga Malatxo réunit instruments à vent et percussions, dans un esprit festif et généreux.

Les C pas C revisitent les grands standards de Stevie Wonder, Police, Chicago, Michael Jackson ou Bill Withers au travers d'arrangements inédits.

Association Entracte aux villages 05 58 97 92 42

La biodiversité en partage

Le département des Landes regorge de milieux naturels remarquables. Afin de préserver ce « *capital nature* », le Conseil général a adopté en octobre 2009 son schéma départemental des Espaces naturels sensibles, qui est venu renforcer la politique mise en place depuis de nombreuses années.



Préserver la biodiversité et valoriser les sites auprès du public font partie des objectifs de la labellisation "Espace naturel sensible"

La mise en œuvre du schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) assoit la stratégie du Conseil général des Landes en matière de protection, de gestion et de sensibilisation du public au patrimoine naturel du territoire dans le cadre de la compétence confiée au Département par la loi. Le schéma est une feuille de route qui établit les priorités à mettre en œuvre à travers trois volets principaux : le développement du réseau de sites gérés pour la préservation des habitats naturels et des espèces, l'intégration des réseaux écologiques dans les politiques et projets de territoires, la valorisation du patrimoine naturel landais auprès du grand public.

Qu'est-ce qu'un Espace naturel sensible ?

Dans sa définition, l'ENS représente un patrimoine collectif reconnu pour

ses qualités écologiques et paysagères accueillant des habitats et des espèces animales et végétales remarquables. Ce patrimoine est qualifié d'ENS dès lors qu'il bénéficie de l'action du Conseil général. À ce titre, on dénombre actuellement 111 sites labellisés ENS, soit plus de 12 300 hectares répartis sur 98 communes du département. Le réseau des sites réputés ENS s'enrichit chaque année par le biais d'un outil foncier : la zone de préemption au titre des ENS, qui permet au Département ou aux communes et au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, par délégation du droit de préemption, d'acquérir un site en vue de sa préservation.

La labellisation ENS implique la mise en œuvre d'un plan de gestion qui définit les types d'interventions à mener pour préserver voire améliorer les enjeux liés à la biodiversité du site et aussi pour valoriser le site auprès du public :

inventaires ou suivis écologiques, travaux d'entretien et aménagements du site en vue de son ouverture au public... sont autant d'actions du plan de gestion qui doivent être établies en concertation avec tous les acteurs concernés et rassemblés dans un comité de site.

Ces démarches permettent de sauvegarder le patrimoine naturel dans la durée et peuvent bénéficier dans ces conditions de l'appui technique et financier du Département.

Par exemple, la forêt départementale de Maumesson, les saligues de l'Adour, la lagune de la Roustouse ou encore la réserve naturelle nationale du Marais d'Orx font partie du réseau départemental des Espaces naturels sensibles.

Un travail en réseau

Au sein de la Direction de l'environnement, le service des Espaces naturels sensibles coordonne les actions inscrites dans le schéma. « *Notre rôle est de mettre en application le schéma et de le faire partager par nos nombreux partenaires et interlocuteurs. Ainsi, nous sommes amenés à travailler avec les communes et communautés de communes, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, l'Office national des forêts et les professionnels de la forêt, la Fédération des chasseurs ou encore l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Tel est le cas pour le programme que nous développons en faveur de la préservation des lagunes qui a fait l'objet d'une journée technique le 31 janvier dernier à Losse en présence de Lionel Causse, président de la commission environnement au Conseil général, dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides* », expose Étienne Capdevielle, responsable du service.

mots fléchés

DÉLOCALISER	↓	CHARNUES	↓	FATIGUER À L'EXTRÊME	↓	CARBONATE DE FER	↓	FUTAIES
		TITRE DE RELIGIEUX		PASSAGES ÉLEVÉS		VEILLE CAISSE		
PÉDAGOGIQUE	→							
ÉTAT DE DENVER	→							
DOUBLER								
	↙							
MORS À L'ATELIER		ENLÈVE L'EAU	→					
		EST ÉPINEUSE						
	↙			TAS DE MINEURS	→			
				SUD-EST DE MARIN				
ROULETTE...	→					SA SAINTETÉ	→	
LAIT DE BEURRE						FAIT LE BON BRIQUET		
	↙							GRAND PANIER D'OSIER
ENDOMMAGÉ	→				HASARD		PEUT ÊTRE FATAL	
RELEVÉ À LA POSTE								
	↙			PLANTE TROPICALE	→			
				BESACE				
MOT D'ÉTUDE	→			PAYS BRETON	→			
PERSISTANT				CHEVAL-VAPEUR				
	↙					DIT SUR LE POUCE	→	
SORTI VIVANT	→							

recette

Crêpes au beurre mangue-nougat



Préparation : 20 mn

Cuisson : 5 mn

Difficulté : facile

Coût : moyen

Pour 4 personnes

Ingrédients :

- 12 crêpes de froment
- 100 g de beurre demi-sel
- 1/2 mangue
- 50 g de nougat
- 2 c. à s. de lait

Sortez le beurre du réfrigérateur 1 h avant son utilisation. Dans un saladier, travaillez le beurre à la fourchette jusqu'à ce qu'il prenne la consistance d'une pommade. Coupez la mangue en petits dés et incorporez-la au beurre. Dans une casserole, faites fondre le lait et le nougat. Laissez refroidir. Incorporez l'ensemble au beurre demi-sel et mélangez jusqu'à l'obtention d'une texture homogène. Placez le beurre composé sur une feuille de papier film et façonnez en rouleau en prenant soin de fermer les deux extrémités. Placez au frais 1 h à 1 h 30 ou 15 mn au congélateur. Dans une poêle, faites réchauffer les crêpes dans 20 g de beurre fondu. Disposez dans chaque crêpe une noix de beurre composé. Dégustez aussitôt.

© CNIEL / Stéphane Thommeret

sudoku

Complétez la grille de manière que, pour chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de 9 cases, tous les chiffres de 1 à 9 soient utilisés une seule et unique fois.

Conseil : Pour débuter, recherchez les chiffres manquants dans une région (ligne, colonne ou carré).

		2	7	4	5	9		1
		7			8	6		
		1		2				
	3		2					
8		9	5	7				6
	4			8	9	2		7
		8		5				
	5			2	7			8
6	7	3		9		5		

solutions

6	7	3	8	9	1	5	4	2
9	5	4	3	6	2	7	1	8
2	1	8	4	5	7	3	9	6
1	4	5	6	8	9	2	3	7
8	2	9	5	7	3	1	6	4
7	3	6	2	1	4	8	5	9
5	8	1	9	2	6	4	7	3
4	9	7	1	3	8	6	2	5
3	6	2	7	4	5	9	8	1

nosup

■	■	■	■	■	■	■	■	■
S	I	E	D	O	R	E	S	S
■	■	■	■	■	■	■	■	■
H	C	A	T	A	C	E	R	■
■	■	■	■	■	■	■	■	■
P	J	C	L	O	R	A	D	O
■	■	■	■	■	■	■	■	■
E	D	C	O	L	O	R	A	D
■	■	■	■	■	■	■	■	■
R	E	M	P	L	A	C	E	R
■	■	■	■	■	■	■	■	■
E	T	A	J	S	E	R	R	E
■	■	■	■	■	■	■	■	■
B	A	B	E	J	R	R	E	■
■	■	■	■	■	■	■	■	■
R	I	P	L	E	S	E	T	A
■	■	■	■	■	■	■	■	■
T	E	N	A	C	E	J	U	N
■	■	■	■	■	■	■	■	■
R	E	C	H	A	P	E	■	■

mots fléchés

Raid XL

Raid Nature / Aventure pour tous

13 et 14 avril 2013

Soustons
& Hossegor

Stand up paddle – VTT- Longboard – Course d'orientation nocturne
Run & Bike – Course à pied – Pirogue hawaïenne

Site : landes.org/raid-xl -  - Inscriptions : surfingaquitaine.com



RÉGION
AGUAINE



Conseil
Général
des Landes